

Le Petit Journal de NEUVIC

Périodique d'informations municipales - Juillet 2015 - N° 23

Editorial

Communes et Intercommunalité

La « réforme territoriale » a chamboulé bon nombre de nos habitudes administratives à l'échelon régional, départemental et communal.

Ainsi notre nouvelle région s'est dilatée vers l'est en englobant le limousin et au nord en s'étendant au Poitou et aux Charentes.

Le conseil général n'existe plus il a été remplacé par un conseil départemental. Le canton de Neuvic a disparu, il est en partie englobé dans le canton « Vallée de l'Isle » qui comprend ainsi la plupart des communes du mussidanais et les communes de l'ancien canton de Neuvic à l'exception de Saint Vincent de Conzac et Saint Andre de Double qui ont rejoint le ribéracois.

La commune de Neuvic fort heureusement existe toujours, elle est après la commune de Saint Astier la deuxième commune de l'intercommunalité Isle, Vern, Salembre, bloc de 17 communes atteignant quasiment les 20 000 habitants.

Cette réorganisation du territoire à l'échelle locale a demandé beaucoup de travail aux 17 maires et à leurs délégués communautaires mais aussi à leurs collaborateurs de Mairies ou d'intercommunalité.

Après 18 mois de longs échanges et négociations parfois tendues une étape décisive a été franchie le 9 juillet dernier. La communauté de commune Isle, Vern, Salembre a voté avec une majorité confortable des éléments budgétaires importants qui répartissent les dotations de chaque commune. Dorénavant les communes auront une bonne visibilité sur leurs finances pour les années à venir.

On peut aussi prévoir que la fiscalité de l'intercommunalité augmentera dans les prochaines années, puisque l'état a transféré des services sans compensation financière.

Ainsi le droit du sol (instruction des permis de construire) sera assuré par du personnel entièrement recruté dans ce but.

De même, les temps d'activités « péri scolaires », louables dans leur principe ont mécaniquement augmenté les dépenses de l'intercommunalité par le recrutement de personnes dédiées à cette animation.

Bref, plus que jamais il faudra être rigoureux dans la gestion des finances publiques.

Malgré ces évolutions sûrement irréversibles visant à mutualiser les moyens matériels et humains des communes, la mairie restera le lieu privilégié pour une relation de proximité avec les concitoyens.

Certes le site internet de la Mairie de Neuvic (www.mairieneuvic.fr) ou de l'intercommunalité Isle, Vern, Salembre (www.ccivs.fr) vous apportent une foule de renseignements utiles propres à la vie de notre cité, mais le contact physique, direct en mairie restera irremplaçable dans de nombreux cas.

En espérant que ces quelques pages du petit journal de Neuvic vous intéressent je vous souhaite un bel été.

François ROUSSEL
Maire de Neuvic
1er Vice-Président de la
communauté de communes
Isle Vern Salembre

Bien cordialement



Inauguration de la mairie

Comme annoncé dans une précédente publication, la reprise de certaines malfaçons constatées pendant les travaux de la mairie a différé l'inauguration officielle de cette dernière. La nouvelle mairie avait été ouverte au public en Août 2014.

Le soleil était vraiment de la partie pour cette inauguration. Le préfet de la Dordogne, Christophe BAY est arrivé à 11 heures précises pour couper le ruban tricolore.



Les officiels pour la coupure du ruban ; de gauche à droite Jean Michel Magne et Carline Cappelle conseillers départementaux, Pascal Deguilhem député, Christophe Bay Préfet de la Dordogne, François ROUSSEL maire, Josie BAYLE conseillère régionale.
Paul Clarenc pour la remise des ciseaux.

François ROUSSEL Maire débuta son discours par l'histoire de la Mairie de Neuvic, en rappelant que la décision du conseil municipal en 1902, avait été précédée de nombreux échanges parfois tendus et de modifications du projet amenant le Maire de l'époque, Justin-Félix GAUSSEN (1840 – 1905) à faire un référendum.

Il emporta la décision et finalement c'est à l'unanimité que le Conseil Municipal a voté le 05 janvier 1902 la construction de l'actuelle mairie.

Toutes ces histoires relatives à la construction de la mairie de Neuvic sont relatées de façon détaillée dans l'excellent ouvrage de Jean-Jacques ELIAS « Histoires de Neuvic ».

Il est amusant de signaler que Justin-Félix GAUSSEN, qui fit construire la Mairie de Neuvic sur son emplacement actuel en 1902 est le quinquaièul* du jeune Paul CLARENC qui tenait le coussin portant les ciseaux pour couper le ruban. François ROUSSEL étant lui-même l'arrière grand-père de Paul CLARENC.

*quinquaièul : cinquième génération d'aïeul, l'aïeul est le grand-père, le bisaièul arrière grand père etc.

Justin-Félix
GAUSSEN
1840-1905
Officier de marine,
Chevalier de la Légion
d'Honneur
Maire de Neuvic de 1893 à 1895 et
de 1896 à 1905

C'est lors de la séance de conseil municipal du 5 janvier 1902, que Justin-Félix GAUSSEN Maire, et son conseil municipal, ont voté à l'unanimité la réalisation de l'actuelle mairie dont la construction fut achevée en 1903.



Devant le portrait de Justin-Félix GAUSSEN, François ROUSSEL et Paul CLARENC son arrière petit fils

François ROUSSEL rappela que la volonté du conseil municipal était de conserver au maximum la belle architecture originelle d'un bâtiment qui effectivement n'avait subi aucune modification majeure pendant 120 ans.

Accessibilité, fonctionnalité et esthétique furent les lignes directrices du projet

- **ACCESSIBILITÉ** : Neuvic était bien au rendez vous de l'accessibilité en 2014, la rampe d'accès, l'ascenseur particulièrement dédié aux personnes à mobilité réduite, mais aussi les marquages au sol, boucle magnétique auditive sont dédiés à d'autres handicaps, auditifs et visuels.



Ascenseur pour les personnes à mobilité réduite

Accessibilité, signaux lumineux sur les marches pour les mal voyants.



- **FONCTIONNALITÉ** : la réorganisation de la mairie a permis d'optimiser tous les espaces, y compris les combles et le sous sol dans leur intégralité.

- A l'étage salle du conseil municipal, bureau des adjoints, bureau du maire et bureau de la secrétaire générale qui jouxte celui du maire.
- Un large escalier de quelques marches débouchant sur un vaste perron spécialement conçu pour les photos de mariage, permet d'accéder à l'accueil et aux divers bureaux : secrétariat administratif, direction des services techniques, espace d'accueil confidentiel. Et enfin la salle des mariages, seule pièce qui n'a pas été modifiée par les travaux et qui garde tout son lustre.
- Au sous sol on trouve les archives et quelques dépendances techniques.



Salle du conseil



Salle des mariages

- **ESTHÉTIQUE** : pour reprendre un propos du préfet Christophe BAY « pour qui ne sait pas on ne devine pas qu'il y a une partie ancienne et une neuve et vous avez une très belle mairie Monsieur le Maire ». Il est vrai que tout a été réhabilité et bien rénové. Tous ceux qui ont contribué à la conception du bâtiment peuvent être remerciés pour cette nouvelle mairie dont le style empire est respecté ce qui fait de cette « maison commune » un beau patrimoine bâti particulièrement harmonieux.



Entreprises et artisans ayant œuvré pour la nouvelle mairie

François ROUSSEL a félicité en premier lieu Serge FAURE adjoint aux travaux qui a fait bénéficier notre mairie de ses grandes compétences et qui a été très présent pendant toute la durée du chantier, et ensuite les entreprises et artisans ayant fait les travaux :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT DU MARCHÉ EN €
Terrassement - Vrd	COLAS Sud Ouest - Monsieur DA RIVA RD 6089 - 24400 Saint Laurent des Hommes	155 220
Maçonnerie	Sarl Entreprise GUY - Florent GUY Za La Séguinerie - 24480 Le Buisson de Cadouin	271 238
Charpente bois	Sarl Entreprise GUY - Florent GUY Za La Séguinerie - 24480 Le Buisson de Cadouin	67 155
Couverture ardoise		79 341
Menuiseries Alu Extérieures	SARL RIOU - Christophe RIOU avenue Firmin Bouvier - 24750 Boulazac	49 926
Menuiseries Bois Intérieures	Les Artisans du Bois - Laurent DUPUY Rue de la Rivière Chancel - 24750 Trélissac	49 379
Plâtrerie - Isolation Faux-Plafonds	EURL JUILLET Bernard 173-175 rte d'Angoulême - 24000 Périgueux	65 882
Peinture	Sarl PONTOU - David PONTOU 16 bis rue des Tanneries - 24000 Périgueux	27 781
Revêtement de sol	SARL MATHIEU et Cie - Bertrand REBOUL 6 bis boulevard de l'Industrie - 24430 Marsac sur l'Isle	72 192
Sanitaire	SALLERON Sylvain 143-145 Bd du Petit Change - 24000 Périgueux	16 091
Chauffage - Climatisation		50 309
Electricité - Vmc	RP ELEC - PRIOSET Romain Les 5 Villas - 24190 Neuvic	52255
Porte Automatique	A.A.P. Alarme Automatisation du Périgord - Eric DARIAS 17 rue Alphée Maziéras - 24000 Périgueux	15 306
Ascenseur	OTIS - CNF Agence de Bordeaux - Thiery FAURE 270 avenue Jean Mermoz - 33327 Eysines Cedex	28 480
Traitement Parasitaire	Monsieur Frédéric LIOGIER 15 rue Jean Jaures - 24110 Saint Astier	6 780
TOTAL TRAVAUX SUR LE BÂTIMENT		1 007 335

La maîtrise d'œuvre a été assurée par Monsieur Jean Rémy GUY, que François ROUSSEL a particulièrement remercié pour sa disponibilité

Soit un total de 1 007 335 €, auquel il convient de rajouter :

- les honoraires d'architecte	110 688 €
- les honoraires de contrôle technique	7 280 €
- l'achat du mobilier	59 715 €
- L'équipement informatique et téléphonie	5 440 €
Total Travaux et équipements annexes	183 123 €

Ce qui fait un total HT de 1 192 700 €, financé de la façon suivante :

Commune – fonds propres (autofinancement + emprunt)	796 462 €
ETAT – Crédits DETR 2014	195 002 €
Département dans le cadre du contrat de ville	201 236 €



François ROUSSEL a terminé son discours sur « la réforme territoriale » indiquant que les élus avaient maintenant besoin de stabilité et de visibilité.

En conclusion, Christophe BAY, préfet de la Dordogne félicita tous les maires dans leur ensemble, pour leur dévouement quotidien au service des administrés, lien indispensable à la vie de la république.



L'ancienne entrée de la mairie

La mairie restera bien le lieu privilégié pour accueillir les citoyens,
dans l'esprit de la belle devise de la république :

Liberté, Egalité, Fraternité



Tous les élus présents ont fait une photo souvenir

Vive la voie verte

Inaugurée officiellement le 19 juin dernier la voie verte connaît un vif succès auprès de toutes les générations. De la base de loisirs jusqu'au château de Mauriac chacun y trouve son compte.

Le coureur de fond comme les promeneurs, les petits et les grands. Des enfants aux seniors chacun va à son pas, à son rythme. Bref courir ou marcher c'est bon pour la santé.

Mais il y a aussi les cyclistes ; là aussi plusieurs catégories...ceux qui rivalisent avec les coureurs de tour de France et laissent « sur place » les promeneurs qui adeptes de « la petite reine » prennent le temps d'observer la nature ou s'arrêtent pour discuter avec un paisible pêcheur.

Derniers arrivés sur la voie verte les gyropodes (cf infra), ces drôles d'engins ont trouvé des amateurs de déplacement sans fatigue, on peut en louer à la base de loisirs qui maintenant peut se prévaloir de deux moyens d'itinérance douce et respectueux de l'environnement : les bateaux électriques pour la voie fluviale et les gyropodes pour la voie verte.

Cette « vélo route voie verte » qui à l'avenir reliera Périgueux à l'océan atlantique, comporte maintenant une belle section en vallée de l'Isle et soyons un peu chauvin, le trajet de Neuvic qui borde totalement la rivière fait partie des sections les plus agréables.



Les élus de la vallée de l'Isle très nombreux à cette inauguration



De nombreux neuvicois présents au pique nique inaugural



Toutes les générations peuvent profiter de la voie verte et même les chiens tenus en laisse



Les gyropodes sont une vraie nouveauté pour la voie verte

Le gyropode est un petit véhicule électrique constitué d'une plate forme munie de deux roues sur laquelle l'utilisateur se tient debout et se dirige en inclinant son corps et en agissant sur le manche sur le quel il pose ses mains.

On apprend plus vite à faire du gyropode qu'à faire du vélo et ensuite comme le vélo ça ne s'oublie pas !

Le gyropode n'est pas considéré comme un véhicule sur le plan

administratif et les utilisateurs sont soumis aux mêmes règles que les piétons.

Ceux de la base de loisirs de Neuvic ont été volontairement limités à la vitesse de 6 km/h.

Ce moyen de déplacement non polluant (100 % électrique) a été inventé au début des années 2000 et a déjà conquis des milliers d'utilisateurs dans le monde entier et peut être une alternative aux moteurs thermiques des voitures qui asphyxient de nombreuses grandes villes.



Nos amis de la Chantéracoise n'ont pas hésité à disputer la course « la neuvicoise » !

Paul Eymery citoyen d'honneur de Neuvic



Le 14 juillet dernier, jour de la fête nationale était bien choisi pour remettre à Paul Eymery la médaille d'honneur de la ville de Neuvic au citoyen Paul Eymery.

Toutes les cérémonies commémoratives ou patriotiques sont toujours parfaitement réglées grâce à la rigueur et à la ponctualité du « maître des cérémonies » P. Eymery.

Ce fut l'occasion pour François Roussel, maire, de rappeler dans une courte allocution les principaux mérites de celui qu'il décorait.

- 18 ans militaire de carrière, les armes à la main selon la formule consacrée sur divers théâtres d'opérations d'Afrique du nord jusqu'en extrême orient. Pour ne citer que les décorations principales obtenues : la croix au combattant et la médaille militaire qui est la légion d'honneur du soldat comme l'a rappelé François Roussel.

- 21 ans au service du Trésor Public où les mêmes qualités professionnelles sont reconnues et aussi son sens du service public puisqu'il aidera de nombreux concitoyens à bien remplir leurs feuilles d'impôts.

- 18ans conseiller municipal à Neuvic, toujours très bien élu car sa jovialité et son dévouement sont très appréciés. Pour être complet n'oublions pas que Paul Eymery fait partie du RAAD (rassemblement des anciens aviateurs de la Dordogne) et après avoir connu « les airs » il est redescendu « sur terre » en étant à l'initiative de la création de la boule neuvicoise !



Médaille de la Famille

Dimanche 31 mai deux familles se sont retrouvées autour du maire François Roussel pour une cérémonie particulière.

C'est Maryse Grégis qui s'est d'abord vue remettre la médaille d'honneur de la famille Française, récompensant chez cette ancienne ouvrière de Marbot non seulement d'avoir à élever ses quatre enfants, Catherine, Christophe, Frédéric et Jean-Marc, mais de s'être par ailleurs également occupée d'autres enfants en tant que famille d'accueil, tout en présidant une association neuvicoise très dynamique et appréciée, les Ateliers Neuvicois.

Quant à Jacqueline Troche, cette ancienne ouvrière qualifiée à la piqûre chez Marbot s'est occupée avec son mari Jean-Daniel de ses quatre filles Christelle, Magalie et les jumelles Sabrina et Angélique, et s'est également occupé ensuite de jeunes enfants en tant qu'assistante maternelle.

Un bel exemple de générosité pour ces deux Neuvicoises très émues de recevoir leur médaille.

Superbe 14 Juillet



Les quelques modifications apportées cette année pour le 14 juillet ont été appréciées par les participants et les bars et les restaurants qui avaient joué le jeu de la fête nationale. Pour la première fois les routes autour de l'église étaient fermées aux véhicules permettant une atmosphère plus chaleureuse, La Banda Los Companeros et les musiciens de l'orchestre Céline et Jérémy se sont déplacés de terrasse en terrasse pour mettre l'ambiance faisant participer le public de la meilleur des façons.

Avant la descente aux flambeaux la banda se déchaînait entraînant jusqu'à l'emplacement du feu d'artifice un peu plus de 1500 personnes. A 23h00 « pétantes » la première fusée illuminait le ciel suivi pendant une vingtaine de minutes de différents tableaux très réussis accompagnés par une musique appropriée. A la fin du bouquet final les nombreux applaudissements furent la meilleure manière de remercier les organisateurs.

De retour au niveau du bourg l'ambiance reprit de plus belle que ce soit autour de la banda ou de l'orchestre. Un remerciement aux bénévoles du club de foot et aux représentants du conseil municipal pour la réussite de cette soirée.

Les années 60 à Neuvic

Une nouvelle fois les bénévoles de Neuvic Anim' ont transformé le boulodrome en festival musical avec cette année pour thème les années 60. C'est devant plusieurs centaines de personnes que la compagnie Equinoxe a présenté son spectacle intitulé « Le temps des copains ». L'ambiance était au rendez-vous et le public a passé une excellente soirée.

Tous les bénévoles avaient joué le jeu et s'étaient vêtus dans le style année 60. L'après-midi avait débuté par l'habituel loto où là aussi les joueurs avaient répondu présents en nombre, attirés par les nombreux lots mis en jeu.



Fête des écoles

Comme les années précédentes, les écoles élémentaires et maternelles ont clôturé l'année scolaire 2014/2015 par une fête fort réussie. Les enfants ont présenté un spectacle de qualité lui même précédé d'une kermesse. Ces manifestations ont connu un grand succès grâce à la mobilisation de tous (élèves - enseignants - parents) et une météo favorable.



Foot Ball

Superbe journée sur les stades de Planèze

Le tournoi du club est venu clôturer une saison riche pour les enfants du club de NEUVIC-ST LEON. Cette journée s'est déroulée dans un super état d'esprit et le temps y a même mis du sien !!! Tous les participants sont repartis enchantés en promettant d'être là la saison prochaine. Une bien belle réussite pour la troupe du Président Jean Philippe REMY qui a remercié l'ensemble des dirigeants, joueurs et parents pour leur investissement au cours de la journée et tout au long de la saison. La soirée s'est clôturée par un apéritif et un petit repas convivial offert par le club.



A la fin du tournoi U9 les enfants de GRIGNOLS/VILLAMBLARD et de NEUVIC-ST-LEON ont posé pour une belle photo qui démontre l'état d'esprit qui règne entre les 2 clubs. Le match entre les 2 équipes fût magnifique de part sa qualité et de part l'abnégation des enfants à vouloir remporter le match.

Des nouveaux visages dans notre cité

Camping



Jean Michel DETABLE a laissé la suite de la gestion du camping à un nouveau gérant, Stéphane LEBRUN.

Nouveaux horaires d'accueil de la Gendarmerie

Brigade de Saint Astier : 05 53 03 81 40
ouverte du lundi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00, les dimanches et jours fériés de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00

Brigade de Neuvic : 05 53 80 86 90
ouverte les lundi, jeudi, vendredi et samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, fermée les mardi, mercredi et dimanche

Crèche



Après plusieurs années d'affection au service des tout-petits, Nathalie ESCARMENT est remplacée par Magalie DEFFARGES, infirmière diplômée d'état.

Piscine



Après près de 20 ans au bord du bassin, Nathalie FLEURY laisse la place à Xavier TOURNON, Maître Nageur assisté de Ange CHARRON à la surveillance du toboggan

Informations

Vie associative : Franck MEYER, neuvicois passionné de running vient d'ouvrir un club de course à pied à Neuvic, n'hésitez pas à la rejoindre au 06 72 60 67 96 - adresse mail : running.neuvic@orange.fr

Brocante vide grenier de septembre : cette manifestation est maintenue et organisée cette année par le club de football, **dimanche 13 septembre :** 06 67 00 80 25 ou 06 14 13 67 46

La tribune de l'opposition municipale



Au cours de ce premier semestre trois réunions du conseil municipal ont eu lieu. Nous avons demandé et obtenu la mise en place de commissions. Une commission visant à étudier les subventions aux associations ou Frédéric nous représente. Une commission des finances pour l'examen du projet de budget où je siège.

Orientations budgétaires et délibérations :

Nous avons voté contre l'augmentation des taxes directes locales qui ne nous paraît pas justifiée au vu de l'impact sur le budget communal. Nous nous sommes aussi opposés à l'augmentation de la surtaxe appliquée au m³ d'eau des tarifs d'assainissement.

Nous avons voté unanimement pour la mise en place de la convention avec l'association d'insertion RICOCHETS pour l'entretien des espaces verts de la commune. Cette association bénéficie aussi d'une convention avec la communauté des communes CCIVS. Nous avons proposé la création d'un espace beach volley et football sur la base de loisirs.

Nous avons demandé que le budget intègre une étude de faisabilité après diagnostic pour le gymnase. A ce jour la seule réponse indique que ce gymnase a tous ses horaires d'occupation pleins. Justement. C'est une compétence uniquement municipale.

La mairie a été inaugurée et Messieurs le Préfet, député et conseiller départemental ont chacun rappelé le rôle fondamental d'une mairie dans la république et pour ses habitants. Le soleil était là et le versement de la subvention du conseil départemental de 214 000 € pour sa construction aussi.

Toute l'équipe vous souhaite d'excellentes vacances d'été.

FLAHONTA

Civisme

Nous recevons en Mairie de nombreuses plaintes à cause du non respect des règles de bon voisinage.

Le civisme contribue à préserver au quotidien une commune agréable pour tous. Il s'agit de respecter des règles de vie collective et d'intégrer un peu de bon sens et de respect de ses voisins.

Le civisme est l'affaire de tous, voici quelques règles à respecter.

Bruit : Arrêté préfectoral portant réglementation des bruits de voisinage du 17 mai 1999

Les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tel que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 ;
- les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

Les bruits inutiles ou agressifs de la vie quotidienne, provoqués par les comportements désinvoltes de personnes, directement (claquements de porte, cris, conversations à voix forte) ou par l'intermédiaire de sources sonores (TV, chaîne hi-fi) ou d'animaux qu'ils possèdent, s'ils durent longtemps ou s'ils sont trop forts ou se répètent fréquemment constituent une infraction et sont passibles d'une contravention.

Brûlage à l'air libre des déchets ménagers et déchets verts : les brûler soi-même est une infraction susceptible d'entraîner des poursuites et amendes importantes

Le brûlage à l'air libre des déchets de tout type y compris les déchets du jardin sont interdits. Pour vos déchets de jardin, la déchèterie est ouverte du lundi au vendredi et pensez au compostage individuel

Le brûlage à l'air libre des déchets ménagers, ou de tout autre déchet, est simplement interdit : lutte contre la pollution de l'air dans le cadre du « plan particules », du Grenelle de l'environnement.

Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, il nuit à l'environnement et à la santé. Plus spécifiquement, le brûlage à l'air libre est source d'émission importante de substances polluantes.

Obligation d'élagage :

Les propriétaires sont tenus de procéder à l'élagage des arbres dépassant sur la voie publique et entre riverains. Cela peut engendrer des problèmes de visibilité et de sécurité pour les usagers. De plus, les chutes d'arbres, de branches et l'usure par frottement des câbles le long des branches constituent une cause importante de dérangement constaté sur le réseau téléphonique.

Plantations :

Le code civil (art 671) impose une hauteur maximale de 2 m et un recul du pied de 50 cm minimum pour les plantations situées entre 2 propriétés privées, ou 2 m de la ligne séparative des deux propriétés pour les plantations dont la hauteur dépasse 2 m.

Celui, sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes du voisin, peut contraindre celui-ci à les couper. Les fruits tombés naturellement de ces branches lui appartiennent.

Animaux :

Nous vous rappelons qu'il est interdit de laisser les chiens divaguer pour des raisons de sécurité et de respect des propriétés voisines. De plus en cas de morsure ou autre accident, les propriétaires des chiens sont tenus pour responsables. La détention de chiens susceptibles d'être dangereux, classés en catégorie 1 (chiens d'attaques) ou catégorie 2 (chiens de garde et de défense) est soumise à une déclaration obligatoire en mairie.

Les chiens ne doivent pas troubler la tranquillité des voisins notamment par leurs aboiements. Des dispositions législatives et réglementaires permettent de réprimer ces abus engageant la responsabilité civile des propriétaires. il existe des colliers anti aboiements.

Agenda
des
festivités

Consultable sur le site
web de la communauté
de communes Isle Vern
Salembre - CCIVS

www.ccivs.fr

ou sur le site web de l'office
de tourisme

<http://www.tourisme-isleperigord.com/>